



CÉLIGNY

Législature 2020-2025
Délibération
Séance du 9 mai 2023

*Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la
Fondation intercommunale de Pré-Bois*

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 14 avril 2023,

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 5 oui, 0 non et 4 abstentions.

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.